



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (RSSF)

**(« SFCR » - SOLVENCY AND FINANCIAL
CONDITIONS REPORT)**

Sur l'exercice 2016

Sommaire

Synthèse	5
01 A. Activité et résultats	6
<i>A.1 Activité</i>	<i>6</i>
<i>A.2 Résultats de souscription</i>	<i>8</i>
<i>A.3 Résultats des investissements</i>	<i>9</i>
<i>A.4 Résultats des autres activités</i>	<i>10</i>
<i>A.5 Autres informations</i>	<i>10</i>
02 B. Système de gouvernance	11
<i>B.1 Informations générales sur le système de gouvernance</i>	<i>11</i>
<i>B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité</i>	<i>18</i>
<i>B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité</i>	<i>19</i>
<i>B.4 Système de contrôle interne</i>	<i>23</i>
<i>B.5 Fonction de vérification de la conformité</i>	<i>26</i>
<i>B.6 Fonction d'audit interne</i>	<i>26</i>
<i>B.7 Fonction actuarielle</i>	<i>27</i>
<i>B.8 Externalisation / Sous-traitance</i>	<i>27</i>
03 C. Profil de risque	30
<i>C.1 Risque de souscription</i>	<i>31</i>
<i>C.2 Risque de marché</i>	<i>32</i>
<i>C.3 Risque de crédit</i>	<i>33</i>
<i>C.4 Risque de liquidité</i>	<i>34</i>
<i>C.5 Risque opérationnel</i>	<i>34</i>
<i>C.6 Autres risques importants</i>	<i>35</i>
<i>C.7 Autres informations</i>	<i>35</i>
04 D. Valorisation à des fins de solvabilité	36

<i>D.1 Actifs</i>	36
<i>D.2 Provisions techniques</i>	38
<i>D.3 Autres passifs</i>	43
<i>D.4 Méthodes de valorisation alternatives</i>	43
<i>D.5 Autres informations</i>	43
05 E. Gestion du capital	44
<i>E.1 Fonds propres</i>	44
<i>E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)</i>	45
<i>E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis</i>	46
<i>E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé</i>	46
<i>E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis</i>	46
<i>E.6 Autres informations</i>	46

Synthèse

Sur l'ensemble du déroulé de l'exercice 2016, IPECA PRÉVOYANCE a enregistré différents éléments structurants.

Ainsi, l'Institution a signé un protocole de coopération technique avec le Groupe HUMANIS avec l'objectif de diversifier l'offre de produits auprès de ses différents clients (collectifs et individuels) et de partager les bonnes pratiques en matière d'innovation sociale et de processus de gestion.

Du point de vue de l'activité, les résultats techniques brut et net de l'Institution restent positifs en 2016 et représentent respectivement 8 % des cotisations brutes et 5 % des cotisations nettes.

En ce qui concerne les placements financiers, l'Institution s'est dotée d'une politique de risques liés à la gestion d'actifs formalisant ses objectifs en matière de placements et a revu, à cette occasion, son allocation stratégique d'actifs.

Au sujet de la gouvernance, l'année 2016 a enregistré les nominations d'un nouveau Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué. Ces deux fonctions composent également la Direction Effective. Associée au Conseil d'Administration, ils définissent l'Organe d'Administration, de Gestion et de Contrôle (OAGC) de l'Institution. En ce qui concerne les commissions spécialisées du Conseil d'Administration, la Commission ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité - EIRS) a été supprimée et le Comité des Risques a été créé en complément du Comité d'Audit et de la Commission d'Action Sociale.

Sur le dernier trimestre de l'exercice, la revue des risques des 15 processus de l'Institution a donné lieu à la réalisation de la cartographie ad hoc avec la cotation des 50 risques identifiés au sein des tables IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne). 23 d'entre eux ont entraîné le déploiement de 55 plans d'actions sur les périodes suivantes.

Enfin, en terme de solvabilité, les fonds propres inscrits au bilan Solvabilité 2 sont entièrement classés en niveau 1 (fonds propres de nature la plus solide) et éligibles en tant que couverture du MCR (Minimum Capital Requirement ou Capital Minimum Requis - CMR) et du SCR (Solvency Capital Requirement ou Capital de Solvabilité Requis - CSR).

A ce titre, le ratio de couverture du MCR enregistre une légère hausse de 7 points pour s'établir à 1 153 % à fin 2016. Celui relatif au SCR baisse de 20 points s'établissant à 363 % à fin 2016.

A l'occasion du dernier exercice prospectif EIRS, six scénarios de simulation de crise ont été étudiés :

1. Résiliation des grands comptes
2. Nouvelle réforme des retraites et dégradation de la sinistralité
3. Défaut des réassureurs et dégradation de la sinistralité
4. Défaillance des dettes souveraines et privées liée à la dégradation de la note de certains pays
5. Cas de dispense sur la couverture santé
6. Défaut de la banque dépositaire de la trésorerie

Il est apparu que l'Institution est à même de faire face à des événements même très lourds et qu'aucun de ses scénarios ne met en danger la solidité de l'Institution qui s'en relève rapidement.

01 A. Activité et résultats

A.1 Activité

Description de l'organisme et de ses activités

IPECA PRÉVOYANCE, Institution de prévoyance régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, a pris, au 1^{er} janvier 1999, la suite de l'activité d'assurance de personnes développée depuis 1947 dans la section prévoyance de l'Institution de retraite complémentaire IPECA.

Acteur à but non lucratif, l'Institution consacre l'intégralité de ses résultats à ses assurés.

Le siège social d'IPECA PRÉVOYANCE est situé : 5 rue Paul Barruel - 75740 PARIS Cedex 15, en France et avec l'identifiant SIRET du siège : 384 496 493 00014.

Autorité de supervision

L'Institution est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située au 61 rue TAITBOUT- 75009 PARIS, représentée par Jacky MOCHEL, Chef de brigade de contrôle des organismes d'assurance n°6.

Commissaires aux comptes

Le commissaire au compte titulaire de l'entreprise est le cabinet Marc Weber, représenté par M. Marc WEBER Expert-comptable - Commissaire aux comptes - Expert près la Cour d'appel de Versailles dont le cabinet est situé au 81 bis, rue Jean de la Fontaine - 78000 Versailles

Entreprises liées

L'entité détient la Société Civile du 5 rue Barruel à 99,88 %, Cette SC est propriétaire du bâtiment abritant le siège social et les locaux pour le fonctionnement du service.

Activités et zones géographiques

La cartographie des activités d'IPECA PRÉVOYANCE repose sur le développement des produits d'assurance santé, incapacité, invalidité et décès. Les cibles de clientèles sont essentiellement les entreprises du secteur de la construction aéronautique, du spatial et de l'armement réparties sur le territoire français. Par ailleurs, l'Institution propose des produits individuels d'assurance santé aux anciens salariés des entreprises qui sont en portefeuille.

L'activité est exercée sur le seul territoire français au plus près des bassins d'emploi du secteur : régions Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur et Ile de France.



Dédiée à la gestion des risques sociaux, essentiellement pour des contrats collectifs d'entreprise et individuels (surcomplémentaires aux contrats collectifs et produits complémentaires destinés aux anciens bénéficiaires des contrats collectifs), elle protège près de 129 000 participants (un peu plus de 280 500 bénéficiaires) pour lesquels elle met en place, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs ayants droit, en direct ou en partenariat, des garanties multiples :

- En prévoyance
 - décès : versement d'un capital, et éventuellement, au conjoint d'une rente et aux enfants d'une rente d'éducation,
 - arrêt de travail : versement en complément de la Sécurité sociale de prestations d'incapacité et de rente d'invalidité,
 - perte de licence : versement d'un capital ou d'indemnités journalières au personnel navigant des compagnies aériennes ainsi qu'aux conducteurs SNCF qui pour des raisons de santé ne sont plus en capacité d'exercer leur profession après une période d'inaptitude,
- En santé
 - frais de santé : remboursement en complément de l'assurance maladie obligatoire (sécurité sociale) des frais médicaux et chirurgicaux du participant et de sa famille.

Lignes d'activités

L'affectation des garanties aux Lignes d'activité (ou LDA) est conduite en fonction de la nature des risques et la matérialité des garanties en respectant les indications de la directive Solvabilité 2.

Les garanties d'IPECA PRÉVOYANCE sont réparties sur les lignes d'activités en santé similaire à la vie et la santé non similaire à la vie, comme suit :

- Ligne d'activité vie et santé similaire à la vie comprend les garanties suivantes :

Classification	Ligne d'activité	Garantie
Vie	Autres engagements d'assurance Vie - Contrats sans options et garanties	Décès Rente éducation Rente de conjoint
	Autres engagements d'assurance Vie - Contrats avec options et garanties	Obsèques
Santé Similaire à la Vie ("SLT")	Rentes issues de contrats Non Vie et liées à des engagements Santé	Rente d'invalidité

- Ligne d'activité santé non similaire à la vie non similaire à la vie comprend les garanties suivantes :

Classification	Ligne d'activité	Garantie
Santé Non Similaire à la Vie ("NSLT")	Assurance Santé (affaires directes) - Contrats sans options et garanties	Frais de santé
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée - Perte de revenus	Incapacité de travail Décès accidentel Perte de licence

Opération importante ou tout autre événement survenu dans la période de référence

En 2016, l'Institution a signé un protocole de coopération technique avec le Groupe HUMANIS avec l'objectif de diversifier l'offre de produits auprès de ses différents clients (collectifs et individuels) et de partager les bonnes pratiques en matière d'innovation sociale et de processus de gestion.

A.2 Résultats de souscription

Résultats au bilan social

Les résultats techniques bruts et nets de réassurance du bilan social de l'Institution se répartissent selon les lignes d'activité suivantes :

en K€	1 Frais de soins de santé	2 Perte de revenu	30 Contrats d'assurance vie avec participation aux bénéfices	32 Autres contrats d'assurance vie (sans options ni garanties)	33 Rentes issues de contrats non vie relatives à des contrats d'assurance santé	Total
Exercice comptable 2016						
BRUT DE REASSURANCE						
Cotisations	129 473	24 427	45	36 343	15 849	206 137
Frais	-18 548	-3 900	-16	-3 340	-1 760	-27 565
Prestations	-112 188	-12 146	-43	-20 781	-10 560	-155 718
Dotations aux provisions	310	-2 925	81	-3 034	-2 391	-7 959
RÉSULTAT BRUT TECHNIQUE (*)	-953	5 456	67	9 187	1 137	14 895
Dotations aux réserves	-1 284	-1 126	-94	-2 186	-1 043	-5 732
Produits et charges financiers	736	92		369	43	1 241
Autres produits et charges	456	1 402		2 496	1 279	5 632
RÉSULTAT BRUT DE RÉASSURANCE	-1 045	5 825	-27	9 866	1 416	16 035
RÉSULTAT NET TECHNIQUE (*)	-2 377	1 703	67	2 900	-751	1 542
Charge de réassurance	-1 232	-3 497		-5 702	-1 643	-12 075
RÉSULTAT NET DE RÉASSURANCE	-2 278	2 327	-27	4 164	-227	3 960
<small>(*) en cohérence avec l'état réglementaire QRT S.05.01</small>						
Exercice comptable 2015						
RÉSULTAT NET DE RÉASSURANCE	1 132	8 119	-62	3 165	3 019	15 374

Les différentes lignes d'activité (LDA) se composent de la manière suivante :

- La ligne d'activité 2 "Perte de revenu" comprend les garanties :
 - incapacité de travail : 83 % des cotisations de la LDA
 - décès accidentel : 4 % des cotisations de la LDA
 - perte de licence : 13 % des cotisations de la LDA
- La ligne d'activité 30 "Contrats d'assurance vie avec participation aux bénéfices" correspond aux garanties individuelles obsèques Vie entière (produits Obsèques Services et IPECA Obsèques, dont la commercialisation a cessé respectivement en 2005 et 2014)
- La ligne d'activité 32 "Autres contrats d'assurance vie (sans options ni garanties)" comprend les garanties :
 - décès (y compris garanties obsèques annuelles des contrats collectifs et individuels) : 100 % des cotisations de la LDA
 - maintien des garanties décès aux personnes en arrêt de travail : sans cotisations déterminées, car celles-ci sont intégrées aux cotisations des garanties incapacité de travail et invalidité
- La ligne d'activité 33 "Rentes issues de contrats non vie relatives à des contrats d'assurance santé" correspond à la garantie invalidité



Les résultats techniques brut et net de l'Institution restent positifs en 2016, représentant respectivement 8 % des cotisations brutes et 5 % des cotisations nettes. Ils sont cependant en baisse par rapport à 2015, où le résultat net représentait 19 % des cotisations nettes de réassurance.

Cette baisse est principalement due à :

- la baisse des taux techniques comptables,
- l'augmentation des charges de gestion,
- une légère hausse de la sinistralité en arrêt de travail.

Remarque :

- L'interprétation des résultats par LDA est rendue difficile notamment par le fait que la garantie arrêt de travail est répartie sur trois LDA (la LDA 2 pour l'incapacité temporaire de travail, la LDA 33 pour l'invalidité et la LDA 32 pour le maintien décès) et que les cotisations sont affectées arbitrairement aux deux LDA 2 et 33).

A.3 Résultats des investissements

Résultats et performances comptables

Grande Catégorie CIC	Décomposition des produits et des charges financières	En K€
1	Revenus des coupons d'état	328
1	Reprise surcotes d'état	31
2	Revenus des coupons corporate	1 614
3	Revenus des actions non cotées	78
3	Reprise surcotes corporate	56
3	Provisions pour dépréciation durable sur participations	720
4	Plus-values sur OPCVM	875
4	Provisions pour dépréciation durable sur OPCVM	556
7	Plus-values sur livrets	419
9	Revenus des parts de Société civile immobilière	351
	Revenu des prêts	1
	Total produits	5 030
1	Reprise décotes d'état	- 149
1	Réserve de capitalisation	- 3
2	Reprise décotes corporate	- 17
4	Provisions pour dépréciation durable sur OPCVM	- 258
4	Moins-values sur OPCVM	- 694
	Frais externes	- 151
	Total charges	- 1 272
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS NETS	3 758

Les revenus sont composés essentiellement des coupons obligataires. Le taux de rendement comptable du portefeuille s'élève à 1,18% (en pourcentage de la valeur nette comptable moyenne calculée entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016)

Les revenus des produits financiers sont composés essentiellement des coupons des obligations privées pour 1 614 K€ et des obligations souveraines pour 328 K€, des revenus des OPC pour un montant de 875 K€, des dividendes provenant des actions cotées ou non cotées pour 406 K€, des revenus des parts de Société civile pour 351 K€ et des plus-values réalisées sur des livrets de types association ou compte à terme pour 419 K€.

Les autres sources de revenus proviennent des reprises des surcotes liées aux titres obligataires ainsi qu'à la reprise de provision pour dépréciation durables.

L'Institution n'a pas de pertes ou de profits comptabilisés directement dans les fonds propres.

A.4 Résultats des autres activités

L'Institution ne compte pas de résultats issus d'autres activités qui ne seraient pas pris en compte dans le résultat de souscription ou le résultat financier.

A.5 Autres informations

02 B. Système de gouvernance

Changements importants survenus dans le système de gouvernance

Sur la période courant sur 2016 jusqu'à la rédaction du présent document, la gouvernance de l'Institution a enregistré les événements suivants :

- La nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- La nomination du Directeur Général Délégué ;
- La suppression de la Commission ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Evaluation interne du risque et de la solvabilité EIRS) et la création du Comité des Risques ;
- Une mission de contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ;
- Le transfert de la fonction clé « Audit Interne » des attributions du Directeur Général Délégué vers celles du Responsable Administratif & Financier ;
- Le transfert de la fonction clé « Gestion des Risques » des attributions du Responsable Pôle Gestion des Risques et Conformité vers celles du Responsable Pôle Technique ;
- Le changement de dénomination du « Pôle Gestion des Risques et Conformité » en « Pôle Contrôle Interne et Conformité » compte tenu du point précédent ;
- Le recrutement et la nomination d'un nouveau Responsable du Pôle Contrôle Interne et Conformité en remplacement du responsable démissionnaire ;
- Le transfert provisoire de la fonction clé « Vérification de la Conformité » au Directeur Général Délégué dans le cadre de la période probatoire associée au responsable du pôle en question.

Lexique :

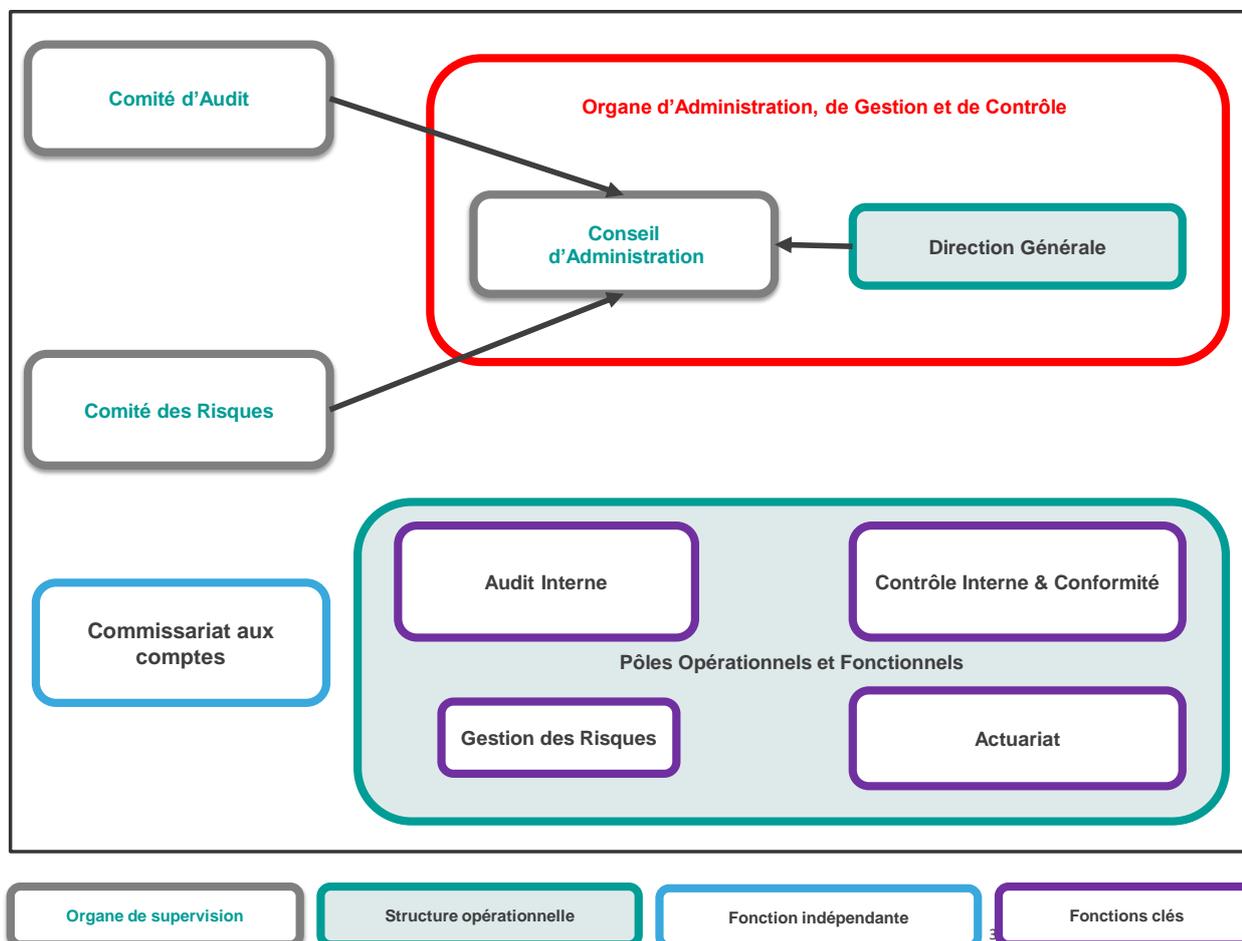
- OAGC : Organe d'Administration, de Gestion et de Contrôle
- ORSA : L'acronyme « ORSA » (« Own Risk and Solvency Assessment ») correspond à la traduction française « Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité » (« EIRS »)
- ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance de l'Institution a été mis en conformité en vue de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, ce qui a notamment conduit à :

- la définition de l'Organe d'Administration, de Gestion et de Contrôle (OAGC) représenté par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- la mise en place des fonctions clés : Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Actuariat et Audit Interne ;

- la désignation d'une direction effective composée du Directeur Général et du Directeur Général Délégué a été actée par le Conseil d'Administration 18 février 2016. Ce dispositif permet d'assurer le respect de la non concentration des pouvoirs et de s'assurer que les décisions importantes sont prises par au moins deux personnes.



Conseil d'Administration

Composition et rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'IPECA PRÉVOYANCE est composé de 30 membres, répartis à parts égales en deux collèges représentant d'une part, les entreprises adhérentes (collège Adhérents) et d'autre part, les participants (collège Participants).

Les administrateurs ont l'obligation de fournir chaque année, lors du premier Conseil d'Administration, la liste des mandats et fonctions qu'ils exercent dans tout type d'organisme.

Pendant l'exécution de son mandat, chaque administrateur s'engage de façon absolue à respecter la plus totale discrétion sur les informations et documents de toute nature dont il aura eu connaissance.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises les 18 février, 28 avril, 31 mai et 8 novembre 2016.

Il est précisé que le Conseil d'Administration traite dans chaque l'exercice les points suivants :



- La solvabilité de l'Institution et la gestion des risques qui ont été examinées le 28 avril,
- Les lignes directrices des politiques de souscription, de placement et de réassurance qui ont été examinées le 8 novembre,
- La qualité des actifs, des opérations sur les instruments financiers à terme et le choix des intermédiaires financiers qui ont été examinés les 18 février et 8 novembre,
- Le point d'actualité sur les textes législatifs et réglementaires qui a été examiné le 18 février,
- L'élaboration et la validation de la stratégie qui ont été examinées les 18 février et 8 novembre,
- La validation du rapport ORSA, des rapports narratifs, RSR et SFCR qui a été examinée le 8 novembre,
- La validation des politiques qui a été examinée les 18 février, 28 avril et 8 novembre,
- L'examen du rapport actuariel qui a été effectué le 8 novembre,
- L'examen des rapports d'audit et le suivi de leur mise en œuvre qui ont été effectués le 28 avril,
- La validation du plan d'audit qui a été examinée le 18 février,
- La validation du plan de conformité qui a été examinée le 18 février,
- La validation du plan de formation des administrateurs qui a été examinée le 8 novembre.

Lors des réunions du Conseil d'Administration, le Président et le Vice-président sont assistés par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, mais aussi par toute personne responsable au sein de l'Institution susceptible de pouvoir apporter par son expertise toute précision ou tout éclaircissement nécessaire sur un thème abordé à l'ordre du jour.

Comités émanant du Conseil d'Administration

Comité d'Audit

En application de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2009 a approuvé la création d'un Comité d'Audit. Agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières de l'Institution, au contrôle interne et à la gestion des risques.

Le Comité d'Audit se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président et suivant l'ordre du jour qu'il a lui-même établi. Ce comité est composé de cinq membres, 4 administrateurs et un membre indépendant.

Le Comité d'Audit s'est réuni les 21 janvier, 22 mars et 13 avril 2016 afin d'exercer le mandat qui lui a été confié par le Conseil d'Administration, conformément aux statuts de l'Institution.

Le Comité d'Audit est chargé d'assurer le suivi par une surveillance active des domaines qui relèvent de sa compétence :

- Le processus d'élaboration de l'information financière ;
- L'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (à ce titre, il peut entendre le responsable du Pôle Contrôle Interne et Conformité de l'Institution) ;
- Le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes de l'Institution ;
- L'indépendance des commissaires aux comptes de l'Institution (à ce titre, il émet une recommandation sur le choix des commissaires aux comptes proposés par le Conseil d'Administration à la désignation de l'Assemblée générale) ;
- Le plan d'audit et du suivi des recommandations.

Les thèmes choisis donnent lieu à la préparation par l'Institution de présentations synthétiques et les auditions menées doivent permettre aux membres du Comité d'Audit de prendre le recul nécessaire pour avoir une compréhension suffisante des procédures mises en place, des principaux résultats des contrôles effectués et de l'avancement des plans de maîtrise des risques.

Le Comité d'Audit est destinataire des rapports établis par les commissaires aux comptes de l'Institution et il les entend, notamment pour connaître leurs avis sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Comité des risques

Le Conseil d'Administration a approuvé, le 25/06/2015, la création d'un comité des risques composée de 10 administrateurs. Ce dernier est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique de gestion des risques et de la politique des placements.

Sur 2016, le Comité des Risques s'est tenu à quatre reprises : le 21/01, le 13/04, le 11/10 et le 08/12.

Sous réserve de délégations de pouvoirs spécifiques, ce comité exerce ses missions sous la responsabilité exclusive du Conseil d'Administration, ayant seul le pouvoir de décision. En contrepartie de cette délégation, le Comité des Risques doit transmettre au Conseil d'Administration un compte rendu détaillé de ses activités après chaque réunion et soumettre à l'approbation des administrateurs des propositions en matière de gestion des risques.

Dans le cadre des attributions du Conseil d'Administration, le Comité des Risques contrôle la mise en œuvre la politique de gestion des risques de l'Institution, et de la politique de gestion des actifs.

Plus concrètement, concernant la partie gestion des risques, il :

- propose au Conseil d'Administration une définition de son appétence au risque ;
- s'assure, pour le compte du Conseil d'Administration, de la mise en œuvre du processus ORSA et propose, dans ce cadre, le rapport ORSA avant présentation au Conseil d'Administration pour validation ;
- s'assure du respect des exigences de capital.

Dans le cadre des attributions du Conseil d'Administration, le Comité des Risques met en œuvre la politique de placements de l'Institution. Il a pour mission de :

- proposer au Conseil d'Administration, pour adoption, un projet de politique de placements ;
- proposer au Conseil d'Administration un objectif annuel de taux de rendement comptable des actifs en fonction des besoins de pilotage du résultat ;
- proposer au Conseil d'Administration pour adoption l'allocation stratégique d'actifs d'IPECA PRÉVOYANCE, établie sous contraintes de risques et de passif et après prise en compte des objectifs et intérêts de l'Institution ;
- proposer, pour avis, au Conseil d'Administration le choix des gestionnaires délégués (fonds dédiés /mandats) ;
- s'assurer de la mise en œuvre de la politique de placements en s'assurant de l'adéquation actif /passif, du respect de l'allocation tactique d'actifs et du choix des supports d'investissement.



Commission d'Action Sociale Santé

Cette commission est composée des membres du Bureau du Conseil d'Administration, la durée de leur mandat correspond à celle des membres du Bureau.

Lors de sa constitution, mandat est donné par le Conseil d'Administration à la Commission d'Action Sociale Santé pour se prononcer sur les attributions d'aides individuelles.

La commission d'action sociale rend compte, chaque année, au Conseil d'Administration, lors de sa première réunion, de l'exercice de ce mandat.

En 2016, elle s'est réunie à 3 reprises : le 25 janvier, le 17 mai et le 13 octobre.

Direction Générale

La Direction Générale est composée du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, tous deux nommés Dirigeants effectifs par le Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, le Directeur Général bénéficie d'une délégation de pouvoirs consentie par le Conseil d'Administration, renouvelable à chaque renouvellement du Conseil. Il est chargé d'assurer la gestion technique, financière et administrative de l'Institution.

Le Directeur Général Délégué coordonne les activités du domaine « opérations » : gestion, informatique, maîtrise d'ouvrage, gestion déléguée. Il assure la coordination des activités juridiques et garantit la bonne marche de la fonction clé Conformité. Il coordonne les opérations liées à la maîtrise des risques opérationnels. Par ailleurs, il participe à la vie des instances de l'Institution.

En l'absence du Directeur Général il assure l'intérim et dispose des pouvoirs associés. Régulièrement, il coordonne ses actions avec celle du Directeur Général afin d'exercer au mieux la responsabilité conjointe de la bonne marche de l'Institution.

La Direction Générale définit et décline opérationnellement la stratégie des risques de l'Institution au sein des politiques de risques. En s'appuyant sur les remontées des pôles opérationnels (notamment les pôles Technique, Administratif & Financier et Contrôle Interne & Conformité), elle s'assure que le cadre d'appétence aux risques est respecté et que le dispositif de gestion des risques est mis en œuvre. Elle valide ainsi les actions correctives à mener.

La Direction Générale doit rendre compte de ses missions lors des réunions du Conseil d'Administration.

En complément de cette délégation, le Conseil d'Administration peut être amené, selon les besoins, à donner des pouvoirs spécifiques qui font l'objet de décisions prises et actées en réunion de Conseil d'Administration.

Pilotage de l'activité

Afin d'assurer le pilotage de l'Institution, deux comités réunissent la Direction Générale et les Responsables de Service :

- Le Comité de Direction :

Il est hebdomadaire et a pour objet de travailler sur l'application de la stratégie définie par le Conseil d'Administration en objectifs opérationnels de piloter l'activité et de prendre en compte l'évolution de l'environnement sur l'activité. A ce titre, c'est un élément clé de la conformité interne.

■ Le Comité Opérationnel :

Il se réunit selon l'actualité et l'avancement des projets en cours (au moins une fois par mois). Plus opérationnel, il a pour vocation de faire le point sur le fonctionnement de l'Institution sur les plans technique, commercial, financier, juridique et managérial.

Les principaux projets sont déclinés au sein d'une feuille de route consolidée annuellement, dont l'avancée fait l'objet de points d'étapes réguliers avec le Conseil d'Administration.

Fonctions Clés

Conformément au Règlement Intérieur de l'Institution, les responsables des fonctions clés sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général et placés sous l'autorité de ce dernier.

Le Conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés. Cette audition peut se dérouler hors de la présence du Directeur Général si les membres du Conseil d'administration l'estiment nécessaire. Le Conseil d'Administration peut renvoyer cette audition devant un comité spécialisé émanant de ce conseil.

Les responsables des fonctions clés peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le Conseil d'Administration lorsque surviennent des événements de nature à le justifier, conformément à la procédure définie par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, les fonctions clés participent aux travaux préparatoires des comités spécialisés et à la restitution lors de Conseil d'Administration, ou comité en question.

Fonction Gestion des Risques

La responsabilité de la fonction clé Gestion des Risques est confiée au Responsable du Pôle technique. Le suivi des risques se décline de la manière suivante :

- **« Gestion des risques quantitatifs »** : il s'agit, d'assurer les calculs des SCR et MCR, donner une évaluation quantitative des risques financiers et assurance, ainsi qu'une estimation forfaitaire globale des risques opérationnels. La réalisation du processus ORSA et rédaction du rapport ORSA (au moins annuel) entrent également dans les prérogatives associées à cette fonction.
- **« Gestion des risques qualitatifs »** : il s'agit de traiter les risques opérationnels et stratégiques nécessitant une identification et une évaluation qualitative et de faire vivre le référentiel des processus et la cartographie des risques associés. Cette fonction assure la mise en œuvre du Pilier 2 relatif au système de gouvernance, au dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques.

La cartographie des risques est actualisée tous les ans et présentée au Comité des Risques, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Fonction Vérification de la Conformité

Les travaux opérationnels sont assurés au sein d'IPECA PRÉVOYANCE par le Responsable du Pôle Contrôle Interne & Conformité, avec la collaboration du Pôle Juridique. Il s'agit de s'assurer que l'Institution est en conformité vis-à-vis de la réglementation qui lui est applicable (notamment le Code de la Sécurité Sociale, la directive Solvabilité 2, la Loi Informatique et Libertés, la Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme) et que les règles internes sont respectées.

L'exploitation d'une veille réglementaire et juridique, complétée par les revues de processus ou les contrôles de second niveau, permet d'identifier les besoins de mise en conformité. A l'issue de cette phase d'identification, des plans d'actions de mise en conformité sont définis et leur mise en œuvre, par les pilotes



de processus, est suivie par le Pôle Contrôle Interne & Conformité. Une fois par an, les évolutions réglementaires sont communiquées au Conseil d'Administration.

Fonction Actuarielle

La fonction Actuarielle est assumée par le Responsable du Pôle Technique. Elle est notamment en charge des contrôles sur les calculs actuariels des provisions techniques, de l'établissement du bilan prudentiel et du rapport de la fonction clé à destination de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'Institution.

Le Pôle Technique réalise les études techniques nécessaires aux activités et produit notamment les calculs des provisions techniques pour les comptes et les états réglementaires destinés aux autorités. Ce pôle est également en charge de réaliser les calculs de besoin en capital et les évaluations prospectives, notamment les simulations de crise dans le cadre de l'ORSA.

Fonction Audit Interne

Le Conseil d'Administration du 27 mai 2014 a validé la mise en place de la fonction clé Audit Interne. De plus, IPECA PRÉVOYANCE dispose d'un Comité d'Audit, mais cette seule instance ne permet pas de répondre aux exigences sur la fonction clé Audit Interne.

La responsabilité de la fonction clé « Audit Interne » est confiée, depuis le Conseil d'Administration du 7 février 2017, au Responsable Administratif et Financier de l'Institution. Ce dernier s'appuie, pour le suivi de toutes les missions d'audit interne, sur le titulaire de la fonction « Pilotage Economique et Audit Interne », nouvellement créée et qui lui est directement rattachée. Les audits pouvant créer un conflit d'intérêt sont externalisés.

Politique de rémunération

Les statuts et la nature de l'organisation ne prévoient aucune rémunération des membres du Conseil d'Administration,

Toutefois, les frais de déplacement et de séjour générés à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions leur sont remboursés selon les règles établies par le Conseil d'Administration.

De plus, toute formation effectuée dans le cadre de leur mandat est également prise en charge par l'Institution.

L'Institution a mis en place un Comité de Rémunération. Ce comité, composé d'administrateurs d'IPECA PRÉVOYANCE, valide annuellement la politique de rémunération de l'Institution. Il fixe la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Il valide, sur proposition de la Direction Générale, les promotions, les augmentations individuelles et les bonus des membres du Comité de Direction.

L'ensemble du personnel relève de la Convention Collective Nationale des Institutions de Retraite Complémentaires qui définit les dispositifs de classification de rémunération des salariés.

La rémunération est composée principalement d'une rémunération fixe à laquelle peut s'ajouter une partie variable marginale. Ce qui permet d'éviter toute prise de risque excessive. A ce jour l'Institution n'a pas mis en place de régimes de retraite supplémentaire.

La masse salariale est incorporée au budget de gestion administratif validé par le Conseil d'Administration.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration d'IPECA PRÉVOYANCE répondent collectivement aux conditions de compétence et d'honorabilité (« fit & proper ») telles que définies par le décret du 13 novembre 2014.

L'Institution met en œuvre tous les moyens nécessaires pour que chaque administrateur, qui le demanderait, puisse recevoir une formation adaptée à son mandat. De plus, des formations à l'intention des administrateurs sont régulièrement organisées par la Direction Générale au sein de l'Institution afin de sensibiliser les membres du Conseil d'Administration aux évolutions réglementaires (par exemple : formation Solvabilité 2, fiscalité).

De plus, les administrateurs ont l'obligation de fournir chaque année, lors du premier Conseil d'Administration, la liste des mandats et fonctions qu'ils exercent dans tout type d'organisme.

Le plan de formation est élaboré et proposé par la Direction Générale et validé par le Conseil d'Administration.

Le suivi du respect de ce plan est assuré par le Secrétariat des Instances qui veille à disposer pour chaque administrateur :

- de la liste formations suivies par chaque administrateur ;
- des plans des formations ;
- des fiches d'inscription ;
- des feuilles de présence aux formations ;
- des questionnaires de satisfaction.

Un bilan est réalisé lors d'un conseil d'administration de l'année suivante.

A chaque nomination d'un nouvel administrateur, un extrait du casier judiciaire est demandé.

Direction Générale et Responsables de fonctions clés

La Direction Générale et les responsables des fonctions clés de l'Institution répondent individuellement aux conditions de compétence et d'honorabilité (« fit & proper »), définies selon les critères suivants :

- Le niveau et la diversité de qualifications appropriés ;
- Les connaissances et les expériences ;
- Les preuves d'honnêteté et de solidité financière.

Le Service des Ressources Humaines s'assure que ces éléments sont formalisés dans un dossier individuel qui contient, par ailleurs, l'ensemble des éléments transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lors de la procédure de nomination ou de renouvellement,

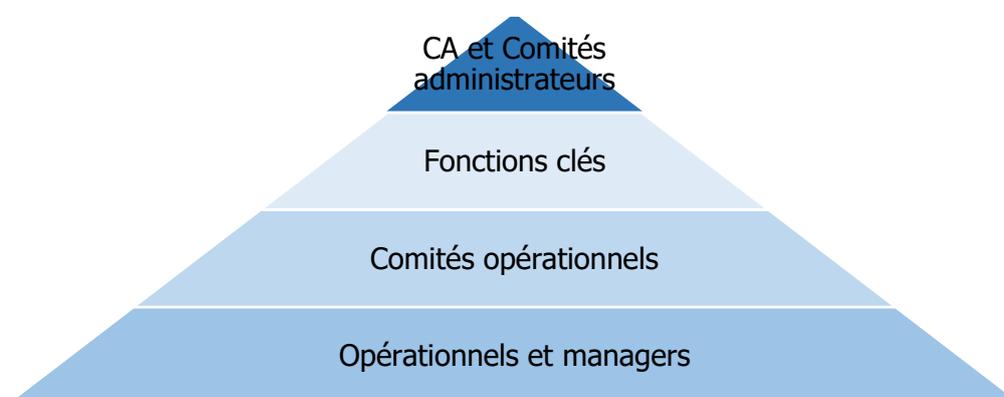


B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Système de gestion des risques

La Direction Effective d'IPECA PRÉVOYANCE est composée du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Cette structure bicéphale permet de respecter la règle des 4 yeux, s'assurant ainsi que les décisions sont prises de façon concertée.

Le système de gestion des risques est validé par l'OAGC, mis en œuvre par la Direction Effective et les opérationnels, organisé et suivi au travers du Comité des Risques et des comités de pilotage de l'activité évoqués dans la partie B.3. Le cadre de la gestion des risques est formalisé dans les différentes politiques de gestion des risques. L'impact de la stratégie et notamment sur l'appétence au risque de l'Institution sont mesurés dans les travaux ORSA et formalisés dans le rapport ORSA. Ces documents sont validés par le Conseil d'Administration.



Les différents comités permettent non seulement de diffuser les informations concernant les risques mais également de diffuser la culture du risque de l'Institution, de l'OAGC vers les opérationnels et des opérationnels vers l'OAGC.

L'Institution a identifié quatre grandes familles de risques :

- Les risques d'assurance (ou de souscription) ;
- Les risques financiers ;
- Les risques stratégiques ;
- Les risques opérationnels.

Afin de garantir la maîtrise des risques qui ont été identifiés sur les grandes catégories de risques, le système de gestion des risques se compose des éléments suivants :

- **La stratégie de risques**, qui fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de l'Institution, notamment à travers les politiques de risques et est prise en compte dans les évaluations réalisées dans le cadre de l'ORSA ;
- **Le cadre d'appétence aux risques**, qui permet de fixer les seuils de tolérance aux risques ;
- **Les politiques de gestion des risques**, qui permettent de définir :
 - La stratégie, les objectifs et les limites sur chaque famille de risques ;

- Les dispositifs de gestion et de suivi des risques majeurs associés ainsi que les procédures d'alerte lorsqu'une limite est dépassée.

- **L'évaluation des risques**, par application de la formule standard ;
- **Le processus ORSA, l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.**

La responsabilité opérationnelle du contrôle du respect de l'appétence aux risques appartient à la Direction Générale et, par délégation, au Responsable de la fonction clé Gestion des Risques qui a en charge le pilotage et la gestion de l'ensemble des risques.

Stratégie des risques

IPECA PRÉVOYANCE a défini sa stratégie de risques, à partir de son business plan défini sur 4 ans, par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

La stratégie des risques contient les informations suivantes :

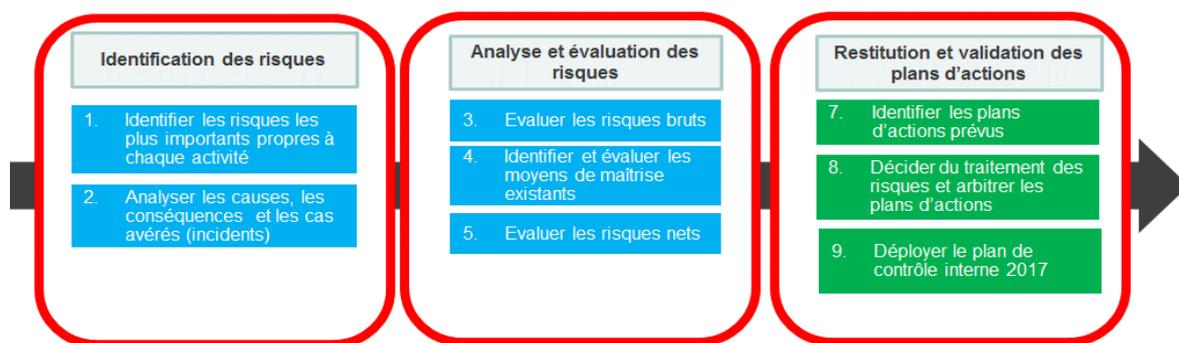
- Les orientations stratégiques pour le développement de l'Institution et les objectifs économiques et commerciaux,
- Les principes généraux qui encadrent sa stratégie de risques, et qui reposent sur les objectifs économiques et commerciaux.

L'Institution a également défini des préférences pour certains risques, complétées par des seuils de tolérance au risque sur les principales catégories de risques qui composent son profil de risques, déterminant son cadre d'appétence aux risques.

Dispositif de cartographie des risques

L'exercice de mise à jour de la cartographie des risques consiste donc à identifier puis évaluer les risques significatifs afin de déterminer le profil de risques d'IPECA PRÉVOYANCE.

Cet exercice mené sur le dernier bimestre 2016 et le premier bimestre 2017, s'est décomposé en 3 principales étapes :



Profil de risque

Le profil de risques a été revu lors des travaux de mise à jour de la cartographie des risques réalisée en 2016. Les risques du profil de risque sont ceux comme étant majeurs ou forts (cf. la partie 03 C. Profil de risque à suivre).



Cadre d'appétence aux risques

L'appétence aux risques est définie par la Direction Générale, en collaboration avec le Pôle Contrôle Interne et Conformité, le Pôle Technique et le Pôle Administratif et Financier. Elle est approuvée par le Comité des Risques et validée par le Conseil d'Administration lors de l'approbation de la stratégie des risques.

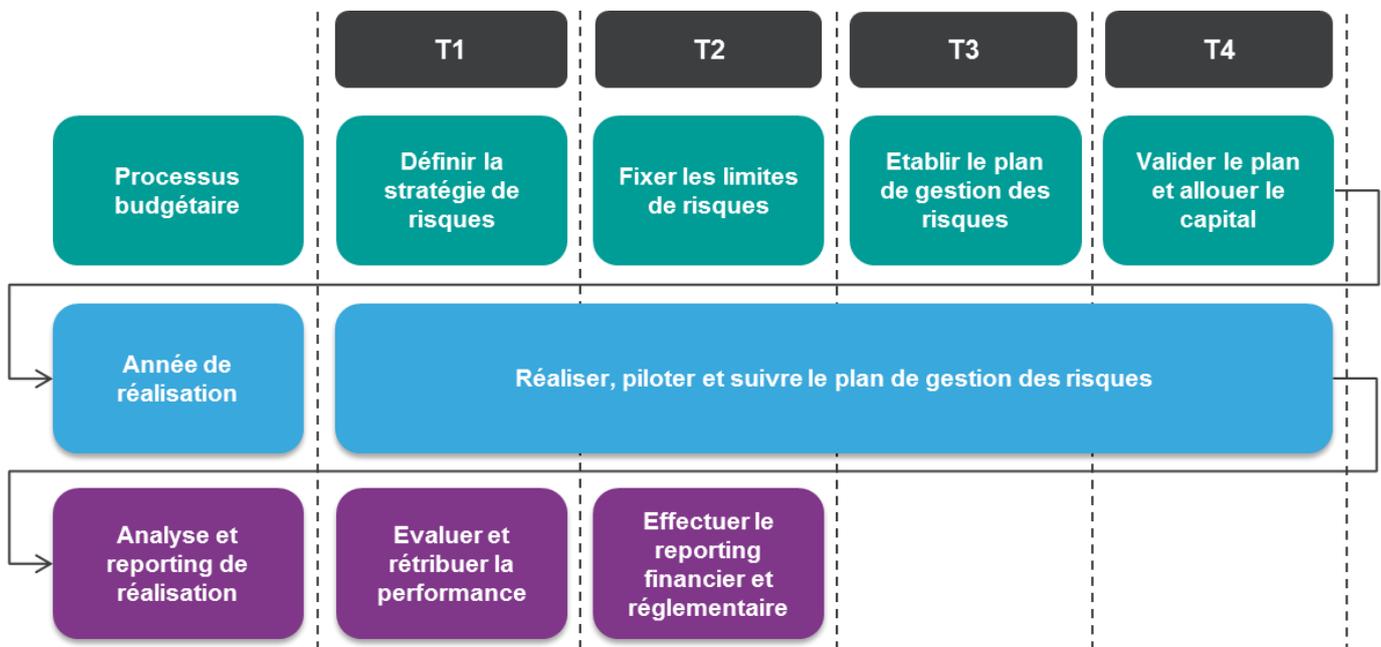
Dans le cadre du processus ORSA, l'appétence aux risques est mise sous épreuve à travers l'ensemble des projections réalisées et les simulations de crise.

Le cadre d'appétence aux risques d'IPECA PRÉVOYANCE est actuellement fondé sur quatre grandes catégories de risques : risques assurance, financiers, opérationnels et stratégiques.

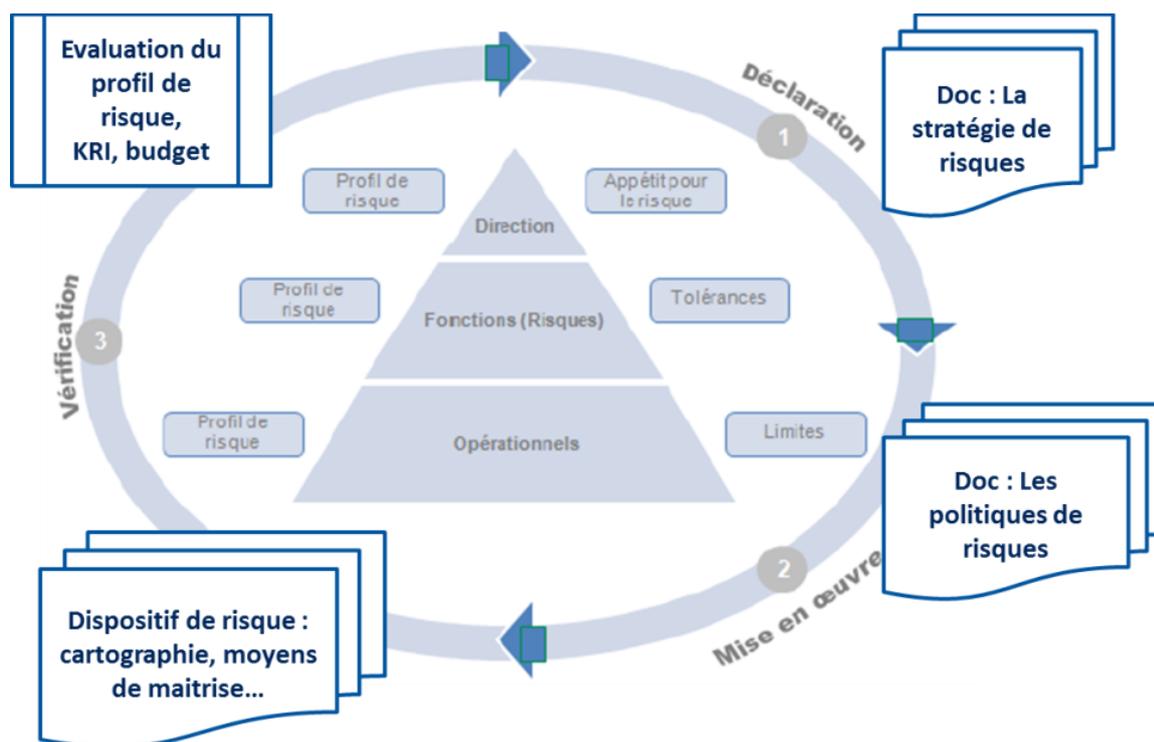
Processus ORSA

ORSA et l'agenda de l'entreprise

La gestion des risques et des fonds propres contribue à la prise de décision, à travers un calendrier schématique des prises de décisions dans l'entreprise :



De plus, la stratégie de risques et les politiques de gestion des risques doivent être ajustées à la fin du processus ORSA, en tenant compte des résultats de l'évaluation des risques, du contrôle permanent et du suivi de la performance.



Période couverte par l'exercice ORSA

La stratégie des risques d'IPECA PRÉVOYANCE a été définie et fait l'objet d'une actualisation annuelle. Elle est adaptée en fonction des projections réalisées dans le cadre du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (le processus ORSA).

L'Institution pourra être amenée à réaliser un processus ORSA occasionnel lors de la survenance d'évènements importants déclencheurs prédéfinis.

Le rapport ORSA 2016, a été présenté au Comité des Risques du 11 octobre 2016 et validé par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2016, et remis à l'ACPR le 22 novembre 2016.

Objectif de l'ORSA 2016

Le Comité des Risques a notamment :

- effectué le suivi de la poursuite de la mise en place du processus ORSA (à ce titre, les travaux du Comité des Risques et le calendrier de réunion ont été validés),
- pris en compte les retours collectifs et individuels de l'ACPR sur les exercices ORSA précédents,
- validé les scénarios de crise à simuler dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité demandée par l'ACPR,
- revu les résultats des différentes évaluations et les analyses réalisées dans le cadre du rapport ORSA 2016 avant soumission au Conseil d'Administration pour validation et envoi à l'ACPR.

Les 3 évaluations menées dans le cadre de l'exercice ORSA sont les suivantes :

- La 1^{ère} évaluation consiste à mesurer la situation des fonds propres et de la solvabilité - ou Besoin Global en Solvabilité (BGS) - au vu du profil de risques de l'Institution.



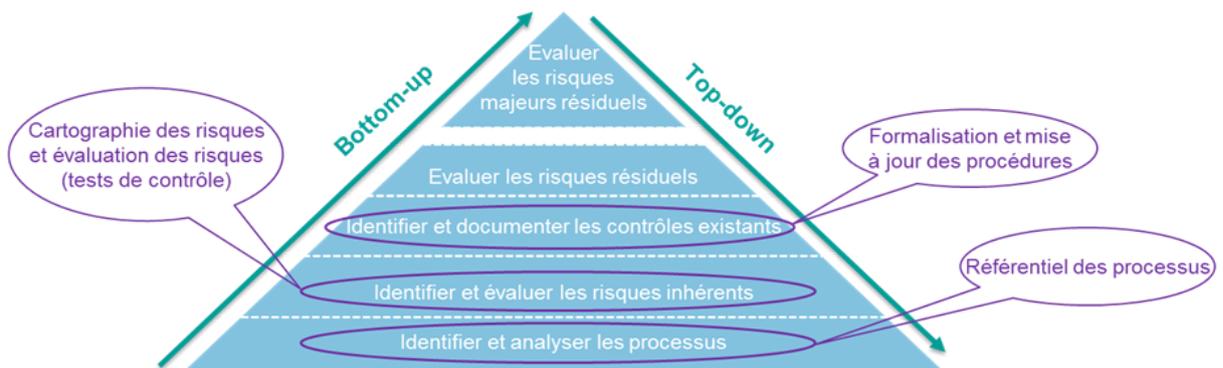
- La 2^{ème} évaluation consiste à réaliser la simulation de l'évolution des fonds propres et des exigences de fonds propres pour mener à bien la stratégie de l'Institution, dans le scénario de base et les situations de crise modélisées, sur l'horizon de projection retenu.
Ces simulations permettent de vérifier que l'Institution résiste aux chocs les plus sévères et respecte les ratios réglementaires.
- La 3^{ème} évaluation consiste à vérifier l'adéquation du profil de risques propre à l'organisme avec les hypothèses qui sous-tendent l'évaluation des exigences réglementaires de fonds propres.

L'exercice d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS ou ORSA) permet à l'Institution de vérifier qu'elle dispose, grâce à ses fonds propres, ses provisions et ses réserves contractuelles constituées, d'une visibilité à long terme sur le comportement de son portefeuille, qu'elle est solide et qu'elle peut mener à bien sa stratégie tout en faisant face à des événements adverses de grande ampleur.

B.4 Système de contrôle interne

Conformément au décret n°2008-468 du 19/05/2008 et plus récemment dans le cadre du Pilier 2 de Solvabilité 2, l'Institution a mis en place d'un dispositif de contrôle interne, animé par le Pôle Contrôle interne et Conformité.

Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne



Dispositif avec 3 niveaux de contrôles

Le dispositif de contrôle interne mis en place respecte le principe des 3 lignes de défense.

Gestion des risques et contrôle interne / conformité			Audit interne
Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>L'auto contrôle ou contrôle automatique</i>	<i>Contrôle hiérarchique, croisé ou supervision formalisée</i>	<i>Contrôle permanent</i>	<i>Contrôle périodique</i>
⇒ S'assurer de ses propres opérations ⇒ Identifier les anomalies	⇒ Contrôler les actions effectuées au sein du périmètre dont le manager a la charge	⇒ S'assurer de l'efficacité et de la régularité des contrôles de niveau 0 et 1 ⇒ Accompagner les services dans la gestion de leurs activités	⇒ S'assurer par des contrôles ponctuels de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent ⇒ Emettre des recommandations afin de renforcer le dispositif existant

Contrôles de 1^{er} niveau

Le 1^{er} niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et les chefs de service, à travers le maintien des procédures et des processus à jour, et la réalisation des contrôles de niveau 0 et 1.

Les pilotes de processus, identifiés au sein des différents services de l'organisation, sont en charge de formaliser les processus et activités dans des procédures, de les mettre à jour régulièrement, et également de s'assurer de la mise sous contrôle des risques et de la réalisation des contrôles opérationnels.

Contrôles de 2^{ème} niveau

Les contrôles de 2^{ème} niveau sont assurés par le pôle Contrôle Interne et Conformité, qui s'appuie sur l'ensemble des responsables opérationnels, notamment à travers la mise en place du contrôle permanent.

De plus, les différents comités réunissant les responsables opérationnels permettent également d'assurer ce 2^{ème} niveau de contrôle :

- Les Comités de Direction, hebdomadaires, qui réunissent l'ensemble des responsables de pôles et la Direction Générale ;
- Les Comités Opérationnels, mensuels, qui réunissent l'ensemble des responsables de Pôles, chefs de services, et la Direction Générale ;
- Les Comités de Risques, animés par le Pôle Contrôle Interne et Conformité plusieurs fois par an et qui réunissent l'ensemble des responsables, chefs de service et la Direction Générale, complétés par des ateliers de travail sur les risques.

Ces comités permettent de :

- assurer la veille réglementaire et identifier les besoins de mise en conformité ;
- disposer d'une vision transverse de l'activité, identifier les risques inhérents aux activités, notamment par la connaissance des incidents survenus, et définir des plans d'actions transverses pour la maîtrise des risques ;
- partager une vision synthétique de la gestion des risques et des enjeux liés au contrôle interne conformément aux exigences de la directive Solvabilité 2, et donner une assurance sur la maîtrise des risques au sein de l'Institution.

Contrôles de 3^{ème} niveau

Le contrôle de 3^{ème} niveau est périodique et est exercé par la fonction Audit Interne, de manière indépendante. Il a été validé, par décision du CA du 27 mai 2014, d'externaliser la fonction Audit Interne.

Procédures clés que comprend le système de contrôle interne

Procédure d'élaboration des comptes

La procédure d'élaboration des comptes est en cours de rédaction au sein du Pôle Administratif et Financier. Elle fait également l'objet d'un rapport spécifique à l'ACPR pour la première fois sur l'exercice 2016.

Procédure ORSA

La procédure ORSA trouve son illustration dans le chapitre précédent (B3).



Conformité

Référentiel des processus

L'Institution fait vivre le référentiel des processus, ainsi que les procédures et modes opératoires construits dans le cadre de la démarche qualité. Ce référentiel, qui par essence privilégie l'opérationnel, constitue le plus souvent une réponse adaptée aux problèmes rencontrés dans la gestion quotidienne.

Le référentiel des processus fait également l'objet d'un rapprochement avec la cartographie des risques. En effet, la mise sous contrôle des risques opérationnels implique la mise en œuvre des procédures actualisées par les pilotes de processus et les opérationnels concernés.

Veille réglementaire et juridique

Le service Juridique informe les autres services de l'Institution au fur et à mesure des différentes évolutions juridiques (textes réglementaires, jurisprudence de la Cour de cassation, etc.) notamment par le biais d'une information régulière adressée directement aux chefs de service. Elle peut, au besoin, être assistée par des cabinets d'avocat.

Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est opérationnel depuis le 1er juillet 2009.

L'organisation du dispositif repose sur :

- le responsable du dispositif, rattaché à la Direction Générale, les correspondants et déclarants TRACFIN, et les pilotes de processus,
- une approche par les risques à travers une classification propre au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme au sein de l'Institution,
- les modes opératoires concernant les opérations de commercialisation et de souscription, d'encaissement et de décaissement, ainsi que le suivi des tiers introducteurs et des délégataires de gestion,

Les risques liés à la LCB-FT sont intégrés à la cartographie des risques de l'Institution.

Protection de la clientèle

Depuis plusieurs années, les règles de protection de la clientèle donnent lieu à des travaux de mise en conformité et de renforcement de la vigilance au sein de l'Institution sur ce sujet sensible.

Contrats Responsables

Le travail initié en fin 2015 s'est poursuivi sur 2016 au fur et à mesure de la mise à jour des contrats de l'Institution.

Loi Informatique et Libertés

Dans le cadre du respect des règles édictées par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), l'Institution a revu son dispositif courant 2014 et a initié des travaux de mise en conformité qui se sont poursuivis en 2015, notamment la mise en place du registre des traitements. Celui-ci est d'ailleurs régulièrement mis à jour lors de la mise en place d'un nouveau traitement.

Traitement et Suivi des Réclamations

Afin de tenir compte des préconisations de la recommandation ACPR 2015-R-03 du 26 février 2015 sur le traitement des réclamations, venant renforcer les précédentes recommandations émises sur le sujet, des travaux de mise en conformité ont été entrepris au cours de l'année 2015.

Les actions de mise en conformité se sont poursuivies en 2016

Dispositifs AGIRA / Loi Eckert

L'Institution effectue d'ores et déjà plusieurs démarches afin d'identifier les personnes décédées et les bénéficiaires des capitaux décès associés.

B.5 Fonction de vérification de la conformité

Le responsable de la fonction clé assure l'organisation et la mise en œuvre de la vérification de la conformité. En particulier, il assurera les activités suivantes :

Définir et mettre en œuvre la politique de Conformité de l'Institution, à savoir :

- décliner les textes réglementaires et définir les rôles et modes de fonctionnement,
- participer à la veille réglementaire (en collaboration avec le pôle Juridique),
- faire vivre le référentiel des processus et participer aux revues de processus,
- alerter la gouvernance sur les évolutions réglementaires et sur les besoins de mise en conformité,
- piloter la définition et la mise en œuvre des plans d'actions de mise en conformité,
- s'assurer de la formalisation et mise à jour des procédures et modes opératoires.

Coordonner et contribuer au reporting annuel auprès de l'ACPR, à savoir :

- produire le rapport et la réponse au questionnaire LCB-FT (en collaboration avec les pôles Juridique et Gestion)
- produire le rapport sur les capitaux en déshérence (en collaboration avec le pôle Gestion)
- produire la réponse au questionnaire relatif aux pratiques commerciales et aux règles de protection de la clientèle (en collaboration avec la plupart des pôles de l'IPECA PRÉVOYANCE)
- contribuer à la rédaction des rapports narratifs Solvabilité II (en collaboration avec la plupart des pôles de l'IPECA PRÉVOYANCE)

Coordonner et contribuer à la formalisation et révision des politiques écrites de l'Institution.

Participer au Comité des Risques et au Comité d'Audit pour présenter les travaux de la fonction clé.

B.6 Fonction d'audit interne

Le responsable de la fonction clé assure l'organisation et la mise en œuvre de l'audit interne dans le cadre de la présente politique. En particulier, il assurera les activités suivantes :

- Elaborer un plan d'audit, en cohérence avec le profil de risques de l'Institution, le proposer à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration,
- Mettre en œuvre le plan d'audit approuvé par le Conseil d'Administration,
- Rendre compte au Comité d'Audit qui le présente au Conseil d'Administration, de la conduite et de la conclusion de ses travaux,



- Vérifier périodiquement le bon suivi des préconisations dont la mise en œuvre aura été décidé par le Conseil d'Administration,
- Proposer des évolutions de la politique d'audit interne.

Compte tenu de la taille de l'Institution, il est prévu que le responsable de la fonction clé confie l'exécution des missions d'audit à des tiers extérieurs, dont il assurera le suivi des travaux. Cette décision a été validée, par décision du Conseil d'Administration du 27 mai 2014.

B.7 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est exercée par le Responsable du Pôle Technique.

Le Pôle technique regroupe les activités d'actuariat, de réassurance et de tarification. Les tâches exercées par le responsable de la fonction actuariat sont les suivantes :

- Management du Pôle technique
- Contrôle :
 - des calculs actuariels et de la documentation correspondante
 - des provisions comptables et prudentielles
 - des calculs effectués dans le cadre de l'ORSA
 - de la tarification des affaires de taille significative et de leur dispositif de réassurance
 - des bases tarifaires de l'Institution
 - du calcul des résultats techniques
- Participation aux différents comités de l'Institution.
- Participation à la rédaction du rapport ORSA
- Participation à la rédaction du Rapport sur la solvabilité et la situation financière ("RSSF") et du Rapport régulier au contrôleur ("RRC")
- Participation aux réunions du Comité des Risques
- Contrôle des données statistiques ("décisionnel", "infocentre") de l'Institution

B.8 Externalisation / Sous-traitance

La politique de sous-traitance a été retravaillée en 2016 et présentée lors du comité des risques du 8 décembre 2016. Elle a été validée par le Conseil d'Administration du 7 février 2017.

En effet, dans le cadre de ses activités, l'Institution a recours à de la sous-traitance. Les activités décrites ci-après ont été identifiées comme de la sous-traitance importante et critique.

Il est à noter que la sous-traitance (concernant les activités externalisées de la gestion ou de gestion informatique) est contractualisée entre le GIE IPECA GESTION et le prestataire (sous forme de contrat de services ou de prestation); la délégation de gestion (concernant les activités externalisées de la gestion ou de gestion d'actifs) est directement contractualisée entre IPECA PRÉVOYANCE et les délégataires ou gestionnaires (sous forme de convention de délégation de gestion ou mandat de gestion).

Activités externalisées

Externalisation d'activités de gestion

L'Institution confie certaines activités de gestion à des prestataires. Cela concerne le traitement :

- de la relation client ;
- des prestations « frais de santé » ;
- d'actes de gestion administrative des contrats.

Les prestataires qui se voient confier des tâches en sous-traitance travaillent sur le système d'informations d'IPECA PRÉVOYANCE et appliquent les modes opératoires de l'Institution.

L'Institution a également recours à des délégataires de gestion à qui elle externalise tout ou partie des actes de gestion.

Externalisation de la gestion d'actifs

Le recours à l'externalisation des activités de gestion des actifs est formalisé dans la politique de gestion des risques liés aux actifs financiers.

IPECA PRÉVOYANCE externalise les activités de gestion d'actifs, qui sont confiées à des sociétés de gestion externes, via des mandats ou des conventions de gestion.

Les critères de sélection des délégataires sont les suivants :

- La compétence sur les activités financières déléguées,
- La solidité financière,
- La capacité à réaliser les reportings prudentiels,
- La réputation.

Externalisation d'activités de gestion informatique

L'Institution a recours à la sous-traitance pour l'exploitation informatique et certaines tierces maintenances applicatives. Le recours à la sous-traitance informatique est formalisé dans la politique d'externalisation. Concernant les activités internalisées, l'Institution a un recours ponctuel à des renforts externes.

Choix des prestataires

La sous-traitance d'activités de gestion se déroule conformément à la réglementation et à la procédure Achats définie par l'Institution, à savoir l'obligation de lancer un appel d'offres pour choisir un nouveau prestataire.

Seuls sont retenus dans la liste de décision les prestataires remplissant les critères suivants :

- Les compétences : le prestataire a des références en matière de gestion en assurance de personnes sur le périmètre de la prestation à sous-traiter ;
- La solidité financière ;
- La pérennité ;
- Les références clients.



Par ailleurs, les éléments suivants font également l'objet d'une vérification :

- L'attestation URSSAF
- L'actionnariat

Contrôle de la sous-traitance

Les activités sous-traitées font toutes l'objet d'une contractualisation et de procédures de contrôle spécifiques.

De plus, une mission d'audit interne (contrôle périodique de 3ème niveau) peut être diligentée à tout moment en cas de nécessité.

Résultat du suivi des activités externalisées

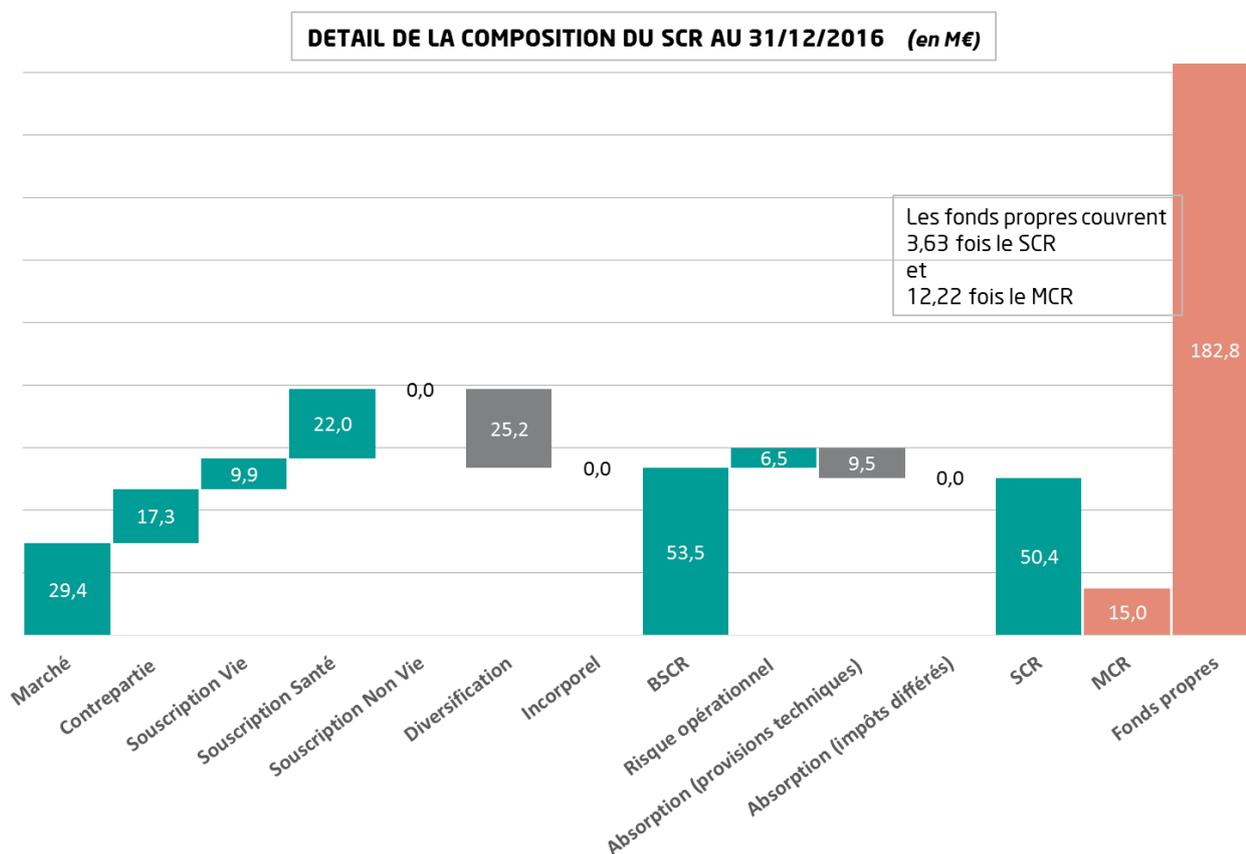
Le contrôle permanent de la sous-traitance est assuré par le service dédié à la Gestion Externalisée ; Ce dernier alerte la Direction Générale qui saisit le Comité des Risques puis le Conseil d'Administration en cas de dérive.

03 C. Profil de risque

Les risques les plus importants auxquels est exposée l'Institution s'expliquent par le cœur d'activité d'IPECA PRÉVOYANCE :

- Le risque de souscription santé justifié par le métier de base d'IPECA PRÉVOYANCE
- Le risque de marché justifié par le besoin d'avoir des actifs financiers en couverture des engagements d'assurance

La contribution des différents risques au SCR s'apprécie dans le graphique suivant :



Pour la quantification, la gestion, la couverture et l'atténuation des risques, IPECA PRÉVOYANCE est amenée à effectuer des simulations prospectives.

Ces simulations s'attachent à mesurer les impacts sur différents indicateurs :

- Les fonds propres
- Les exigences de capital
- Le taux de couverture des exigences de capital par les fonds propres



- Le chiffre d'affaires
- Le résultat de souscription (comptes sociaux)
- Le résultat financier (comptes sociaux)

Suivant les facteurs de risque, l'un ou l'autre de ces indicateurs est particulièrement important. Dans tous les cas, l'évolution du taux de couverture dans les stress-tests est essentielle, mais les autres indicateurs permettent de compléter cette analyse.

C.1 Risque de souscription

L'Institution gère des risques d'assurance liés à ses activités en assurance de personnes qui sont essentiellement les risques de souscription, de mauvaise tarification et au sous-provisionnement. Il s'agit de risque de pertes ou de changements défavorables de la valeur des engagements d'assurance du fait d'évolution de la sinistralité, de pics de risque liés à leur volatilité et d'erreurs d'hypothèses et de tarification.

L'exposition au risque de sous tarification peut être mesurée par le montant des cotisations de chacun des lignes d'activités.

L'Institution a mis en place un programme de réassurance qui lui permet de rétrocéder une partie de son risque et des mécanismes de participations aux excédents pour certains contrats collectifs dont les réserves constituées permettent d'absorber les pics de sinistralité pour ces contrats.

Par ailleurs, l'Institution a mis en place une stratégie de maîtrise et de pilotage du risque assurance qui s'appuie sur :

- la mise en place d'un plan de réassurance, comportant une part non-proportionnelle, qui est détaillé dans la politique de réassurance, en cours de validation sur 2017. Le programme de réassurance est analysé chaque année afin d'en évaluer l'adéquation et la performance ;
- la poursuite de l'application de la stratégie de développement commercial définie par le Conseil d'Administration. Cette stratégie sera précisée dans la politique de souscription et provisionnement, en cours d'écriture ;
- une politique de maîtrise des activités de gestion externalisées (gestion déléguée et activités de gestion sous-traitées) et des risques associés, dont les travaux ont été validés par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre des trois exercices ORSA effectués par l'Institution, le risque d'évolution défavorable de la sinistralité a donné lieu à plusieurs stress-tests, liés pour certains à l'évolution réglementaire :

Risques	Titre	Description	Année de l'exercice ORSA
Dérive de la sinistralité	Nouvelle réforme des retraites et dégradation de la sinistralité	Report de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans (impliquant des changements de comportement) et dégradation de la sinistralité en décès et arrêt de travail avec maintien des effectifs	ORSA 2016 et 2015
	Cas de dispense sur la couverture santé	Impact sur la sinistralité selon 2 scénarios	ORSA 2016
	Dégradation de la sinistralité en décès et arrêt de travail	Dégradation de la sinistralité en décès et arrêt de travail avec maintien des effectifs accompagnée d'une baisse de rendement des marchés financiers (rendements nuls)	ORSA 2015
	"Pire" scénario de sinistralité	Ce scénario reprend comme hypothèse la survenance simultanée de la sinistralité maximum constatée depuis 2000 pour l'ensemble des garanties	ORSA 2014
	Pandémie	Simulation de plusieurs types de pandémies, plus ou moins fortes : locale, régionale et nationale. Simulation de crise impactant plusieurs garanties différemment en fonction de la sévérité.	ORSA 2014
	Crise avec impact sur Arrêt de travail	Crise économique majeure et durable dans le secteur aéronautique, spatial et connexe, (qui représente 75 % du portefeuille d'IPECA PRÉVOYANCE), entraînant une augmentation critique du nombre d'arrêts de travail et une baisse de l'effectif (dérive forte de la sinistralité et diminution des primes entraînant un déséquilibre du S/P), et accompagnée d'une baisse de rendement des marchés financiers.	ORSA 2014

Quel que soit le scénario, le ratio de solvabilité de l'Institution reste supérieur à 300%, plancher défini par le Conseil d'Administration d'IPECA PRÉVOYANCE.

C.2 Risque de marché

La stratégie de maîtrise et de pilotage du risque de marché est fondée sur :

- une revue de la stratégie d'investissement et un encadrement renforcé des gestionnaires (politique de risques liés à la gestion d'actifs et politique de risques liés à l'externalisation) ; cette stratégie est précisée dans la politique de risques de gestion d'actifs, en cours de validation.
- l'atteinte des objectifs de rendement par les gestionnaires d'actifs tout en maîtrisant la volatilité et la répartition des actifs, et dans la perspective de réduire en même temps les exigences de marge de solvabilité générées par certaines classes d'actifs.

Il concerne le risque de pertes liées aux variations des instruments financiers composant le portefeuille d'actifs. Les trois risques de marché les plus importants en montant sont :

- le risque sur actions : conséquence défavorable d'une évolution des marchés actions, ou d'une trop forte dépendance vis-à-vis de ce type d'actif.
- le risque de spread : conséquence défavorable d'une évolution du risque de crédit sur la valeur des actifs obligataires.
- le risque de concentration : manque de diversification dans le placement des actifs qui conduit à une exposition trop forte sur un risque particulier (actions, taux, crédit ou émetteur).

Jusqu'au 31/12/2015, IPECA PRÉVOYANCE avait un risque de concentration non négligeable sur le groupe Société Générale, un émetteur de bonne qualité noté A ; ce risque a fortement diminué à la suite de la réorganisation des placements au 01/01/2016.

Les produits dérivés ne sont autorisés qu'au sein des deux fonds dédiés d'IPECA PRÉVOYANCE, et uniquement en couverture. Tout effet de levier est interdit.



Dans une moindre mesure, IPECA PRÉVOYANCE supporte un risque de taux d'intérêt, un risque de change et un risque immobilier. On notera que la durée du portefeuille de l'Institution d'environ 5 ans limite sa sensibilité à la courbe de taux et donc au risque de taux.

Dans le cadre des trois exercices ORSA effectués par l'Institution, le risque de marché a donné lieu à plusieurs stress-tests :

Risques	Titre	Description	Année de l'exercice ORSA
Dettes souveraines	Défaillance des dettes souveraines et corporate liée à la dégradation de la note de certains pays	Dégradation majeure des dettes souveraines et corporate liée à la dégradation de la note de certains pays d'Europe (dont la France)	ORSA 2016
	Dettes souveraines	Dégradation majeure des dettes souveraines des pays du sud de l'Europe, entraînant un défaut de l'Italie et de la Grèce, et, dans le même temps, hausse significative du spread de la France, suite à une nouvelle dégradation de sa notation.	ORSA 2015
	Dettes souveraines	Dégradation majeure des dettes souveraines des pays du sud de l'Europe, entraînant un défaut de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal et dans le même temps une hausse significative du spread de la France, suite à une nouvelle dégradation de sa notation	ORSA 2014
Taux bas	Scénario de place	Scénario de référence	ORSA 2015
		Taux durablement bas	ORSA 2015
		Remontée de taux d'intérêt et de l'inflation	ORSA 2015

Quel que soit le scénario, le ratio de solvabilité de l'Institution reste supérieur à 300%, plancher défini par le Conseil d'Administration d'IPECA PRÉVOYANCE.

C.3 Risque de crédit

Les risques importants auxquels est soumise l'Institution sont les suivants :

- Le risque de pertes liées à un défaut d'un émetteur (défaut de contrepartie) :
 - pour l'Institution, le principal risque de défaut concerne le défaut des réassureurs. Pour limiter ce risque, IPECA PRÉVOYANCE ne sélectionne que des réassureurs ayant au moins la note A+ (Standard & Poor's) lors de la conclusion de nouveau traité de réassurance. La répartition par réassureur montre une forte concentration sur l'un d'entre eux mais celui-ci est une contrepartie de bonne qualité noté AA.
 - Concernant le principal risque portant sur la réassurance proportionnelle, IPECA PRÉVOYANCE dispose de nantissements et de dépôts qui permettent d'atténuer largement le risque de défaut. Ainsi, au 31/12/2016, les provisions Best Estimate sont couvertes à hauteur de 94 % par des nantissements et des dépôts.
- Le risque lié dépositaire/conservateur et de valorisateur unique CASEIS. Il s'agit d'une contrepartie appartenant au groupe Crédit Agricole. Ce point a fait l'objet d'une formalisation dans la politique de gestion du risque lié aux investissements validée par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre des trois exercices ORSA effectués par l'Institution, le risque de crédit a donné lieu à quatre stress-tests, dont certains alourdis par un choc de sinistralité :

Risques	Titre	Description	Année de l'exercice ORSA
Défaut des réassureurs	Défaut des réassureurs et dégradation de la sinistralité	Dégradation de la sinistralité en décès et arrêt de travail avec maintien des effectifs et défaut de tous les réassureurs de l'Institution	ORSA 2016
	Réassurance	Baisse de la notation de l'ensemble des réassureurs.	ORSA 2015
	Réassurance et risque de contrepartie	Défaut du principal réassureur proportionnel de l'Institution entraînant la perte totale des primes cédées et les parts dans les provisions pour sinistres à payer, sous condition que le réassureur n'est pas remplacé immédiatement.	ORSA 2014
Défaut de la banque	Défaut de la banque dépositaire de la trésorerie	Défaut de la Société Générale dont le Crédit du Nord, banque dépositaire du livret et de la trésorerie, est filiale	ORSA 2016

Quel que soit le scénario, le ratio de solvabilité de l'Institution reste supérieur à 300%, plancher défini par le Conseil d'Administration d'IPECA PRÉVOYANCE.

C.4 Risque de liquidité

Il s'agit du risque d'inadéquation des actifs en regard des passifs, du risque de trésorerie :

- Le risque d'inadéquation entre actif et passif : résultant d'une inadéquation, en montant ou en structure, entre le passif correspondant aux engagements pris envers les clients et l'actif mis en représentation.
- Le risque de trésorerie : résulte d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux obligations de règlement.
- Le risque d'endettement : niveau d'endettement de l'Institution inexistant l'empêchant d'optimiser ses ressources ou sa rentabilité.

Le risque d'inadéquation entre actif et passif est évalué à travers la comparaison des flux de passif et d'actif établie chaque année. Au 31/12/2016, on constate une bonne corrélation entre les deux flux.

En plus de ce suivi, IPECA PRÉVOYANCE dispose depuis plusieurs années d'une trésorerie importante qui permet de faire face au risque de liquidité.

C.5 Risque opérationnel

Risque de non-conformité : il s'agit du risque de sanction du fait du non-respect de dispositions législatives ou réglementaires applicables à l'Institution. Il se décompose en :

- risque de non-respect de la réglementation liée à la protection sociale et aux activités d'assurance (code Sécurité sociale, directive Solvabilité 2).
- risque de non-respect des règles comptables, fiscales et financières.

Le dispositif de maîtrise lié à ce risque est expliqué dans la partie « B4. Système de Contrôle Interne » ci-avant.

Risque lié à l'exécution et à la gestion des processus : il s'agit du risque de défaillance dans l'exécution ou le suivi des activités (en interne ou externalisées). Il se décompose en :

- risque lié à la sélection des prestataires ou délégués de gestion / opérationnels
- risque de défaut de contractualisation
- risque de défaut de suivi du contrat et des opérations externalisées
- risque de défaillance des prestataires ou délégués de gestion / gestionnaires



Une réévaluation des risques opérationnels s'est tenue sur le dernier trimestre 2016. Elle a permis de parfaire le système de gestion des risques et de maîtriser les risques majeurs identifiés, parmi lesquels les risques liés à la qualité et à la fiabilité des données, les risques de fraude, les risques de continuité d'activité, etc.

Il est à noter qu'un certain nombre de travaux de mise en conformité ont été menés courant 2016, en parallèle de la poursuite des revues de processus, de la mise sous contrôle des risques et de la mise en œuvre de contrôles permanents et périodiques (contrôle interne et audit interne).

La stratégie de maîtrise et de pilotage du risque opérationnel sur les activités financières est fondée sur :

- une revue de la stratégie d'investissement et un encadrement renforcé des gestionnaires (politique de risques liés à la gestion d'actifs et politique de risques liés à l'externalisation) ; cette stratégie est précisée dans la politique de risques de gestion d'actifs.
- l'atteinte des objectifs de rendement par les gestionnaires d'actifs tout en maîtrisant la volatilité et la répartition des actifs, et dans la perspective de réduire en même temps les exigences de marge de solvabilité générées par certaines classes d'actifs.

C.6 Autres risques importants

En dehors des risques mentionnés ci-dessus, le principal risque stratégique auquel doit faire face l'Institution est le **Risque de dépendance client**, à savoir le risque de dépendance à Airbus Group et secondairement aux autres grands comptes. Cependant, le portefeuille d'IPECA PRÉVOYANCE est composé d'une dizaine de clients de grande qualité.

Ce risque a fait l'objet d'un stress-test à l'occasion de chacun des trois exercices ORSA effectués :

Risques	Titre	Description	Année de l'exercice ORSA
Dépendance client	Résiliation du ou des principaux grands comptes	Résiliation en une année des grands groupes adhérents à IPECA PRÉVOYANCE et de leur portefeuille assuré au profit d'un assureur concurrent : calcul de la période maximum avant l'insolvabilité de l'organisme sans mesure d'atténuation du risque	ORSA 2016
		Départ en une année des entreprises d'Airbus Group adhérentes à l'IPECA et de leur portefeuille assuré chez un assureur concurrent : calcul de la période maximum avant l'insolvabilité de l'organisme sans mesure d'atténuation du risque.	ORSA 2015 et 2014

Ces stress-tests ont démontré que le ratio de solvabilité de l'Institution reste supérieur à 300%, plancher défini par le Conseil d'Administration d'IPECA PRÉVOYANCE.

C.7 Autres informations

04 D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

Valeur de l'actif

Le tableau ci-dessous détaille pour chaque catégorie d'actifs, les valorisations en vision prudentielle conformément à la Directive Solvabilité 2 et celles des comptes sociaux :

Actif (en k€)	Valorisations comptes sociaux	Valorisation Solvabilité 2	Variation	Commentaire
Actifs incorporels	-	-	-	-
Impôt différé actif	-	-	-	-
Immobilier pour usage propre	9 398	11 373	1 975	Valorisation alternative (cf. D4)
Autres placements	239 988	247 868	7 880	Passage en valeur de marché et prise en compte des coupons courus et des surcotes/décotes
Provisions techniques cédées	177 831	172 328	- 5 503	Passage en Best estimate
Créances nées d'opérations d'assurance/réassurance	58 167	58 167	-	Pas de différence
Autres créances	6 363	6 363	-	Pas de différence
Autres actifs	81 432	80 097	- 1 335	Annulation surcotes/décotes et reclassement des coupons courus
Total actif	573 179	576 197	3 018	

L'évaluation de l'actif sous Solvabilité 2 est de 576 197 K€ vs 573 179 K€ en vision comptable, L'évaluation S2 du bilan représente, soit 0,5 % de plus que l'évaluation comptable.

Cet écart s'explique par les ajustements suivants :

- La valorisation des provisions en meilleure estimation (dit Best Estimate), pour la partie cédée aux réassureurs (-5 503 K€),
- La valorisation des actifs financiers en valeur de marché (+ 8 520 K€),
 - dont + 1 975 K€ au titre des immobilisations corporels pour usage propre
 - dont + 7 880 K€ au titre des autres placements
 - dont - 1 335 K€ au titre de l'annulation des surcotes et du reclassement des coupons courus en Solvabilité 2.



Méthodes de valorisation

Placements

Les méthodes d'évaluation indiquées ci-après n'incluent pas celles concernant les valeurs qui disposent d'une valorisation alternative détaillée dans la partie D.4 du document.

Il convient de noter en préambule que, l'Institution a fait le choix de centraliser les fonctions de dépositaire - conservateur et de valorisateur auprès de CACEIS Investor Services pour ses deux fonds dédiés et le mandat obligataire, permettant d'une part, de maîtriser les risques liés à ces fonctions, d'autre part, d'externaliser les sources de contrôle et de suivi, indépendantes des sociétés de gestion, et enfin de fiabiliser et sécuriser les données.

	Valorisation comptable	Valorisation Solvabilité II
Entreprises liées y compris participations	L'Institution ne compte pas de participation	
Titres obligataires	Les surcotes/décotes classés en bas de bilan Les coupons courus, classés en bas de bilan	Pour les obligations et TCN, les prix de milieu de fourchette de cotation en fin de journée sont enregistrés. Les prix étant ceux relayés par les systèmes d'informations financières BLOOMBERG ou REUTERS et/ou des indices MERILL LYNCH. Si les prix ne sont pas contribués alors les sociétés de gestion de placement fournissent le prix.
Actions	Les actions sont valorisées à leur valeur d'acquisition nette des provisions pour dépréciation durable	Pour les actions les prix de clôture prévalent à partir des données des places boursières relayées par les systèmes d'informations financières (par exemple BLOOMBERG ou REUTERS ou autres). A noter : pour les actions les places de cotation ont des dispositifs de coupe circuit et d'information permettant d'évaluer la liquidité.
Fonds d'investissements	Les fonds sont valorisés à leur valeur d'acquisition nette de provision pour dépréciation durables	Pour les fonds d'investissements, les valeurs liquidatives sont via des systèmes informatisés chez des fournisseurs de données financières sur la base des cours de clôture, en l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation se fait au dernier cours connu

Vérification de la notion de marché actif

Par ailleurs, pour les actions les places de cotation ont des dispositifs de coupe circuit et d'information permettant d'évaluer la liquidité.

En ce qui concerne les obligations, les gérants reçoivent des informations régulières sur les systèmes d'informations financières, principalement BLOOMBERG leur permettant de connaître les prix et la profondeur du marché. S'ajoute à cela les plateformes de cotations électroniques qui permettent d'évaluer à tout instant les échanges sur les titres.

Autres actifs

Les autres actifs sont composés des postes ci-dessous. Les méthodes de valorisation sont les suivantes :

Actif (en K€)	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux	Commentaires
Créances nées d'opérations d'assurance	49 048	49 048	valorisation S2 identique à la valorisation comptable - non coté
Créances nées d'opérations de réassurance	9 119	9 119	valorisation S2 identique à la valorisation comptable - non coté
Autres créances (hors assurance)	6 363	6 363	valorisation S2 identique à la valorisation comptable - non coté
Trésorerie et équivalent trésorerie	80 096	80 096	valorisation S2 identique à la valorisation comptable - non coté
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	1 336	annulation des surcotes et reclassement des coupons courus en S2

Provisions cédées

Les provisions cédées sont réévaluées conformément aux principes de la Directive Solvabilité 2. Les méthodes, hypothèses et écarts sont expliqués dans la partie « D.2 Provisions Techniques » à suivre.

D.2 Provisions techniques

Généralités

Les conditions générales de l'Institution prévoient que la durée d'adhésion des entreprises est annuelle, l'Institution et l'entreprise ayant chacune la possibilité de résilier. Ainsi, au-delà de la date de résiliation, l'Institution demeure engagée pour tous les événements survenus antérieurement à la date de celle-ci.

Le calcul des provisions de l'Institution est effectué selon les dispositions de l'article 75 de la Directive Solvabilité 2 2009/138/CE.

Ainsi ces principes de valorisation impliquent que les provisions solvabilité 2 sont composées de deux éléments :

1. Le Best Estimate ou meilleure estimation des provisions
2. La marge de risque

La meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs),



Ainsi, pour le calcul de la meilleure estimation des provisions l'Institution utilise des techniques similaires à celles utilisées pour déterminer les provisions comptables. Cependant les principes de valorisations prudentiels tels que définis dans les textes réglementaires Solvabilité 2 diffèrent des principes comptables, principalement sur certains éléments comme le périmètre des engagements, certaines hypothèses comme les frais, le traitement des revalorisations ou la courbe d'actualisation. Ces éléments seront évoqués ci-dessous ligne d'activité par ligne d'activité.

La marge de risque correspond à la valeur qu'il faut ajouter à la meilleure estimation des provisions de manière à garantir que la valeur des provisions techniques soit équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements. Elle est calculée suivant la méthode du coût du capital.

Synthèse pour les principales lignes d'activité (LDA)

Ligne d'activité	BRUT DE REASSURANCE				NET DE REASSURANCE		
	Comptes sociaux	BE Sinistres (hors réserves)	BE primes + réserves	Marge de risque	Comptes sociaux	BE Sinistres (hors réserves)	BE primes + réserves
1 Frais de soins de santé	16 691	17 367	17 497	3 390	8 037	8 437	10 875
2 Perte de revenu	64 703	53 034	10 374	2 583	20 374	17 888	2 699
30 Contrats d'assurance vie avec participation aux bénéficiaires	590	533	-	-	590	533	-
32 Autres contrats d'assurance vie (sans options ni garanties)	55 767	59 906	31 782	2 478	20 211	19 744	15 438
33 Rentes issues de contrats non vie relatives à des contrats d'assurance santé	70 939	78 927	10 914	556	25 391	30 093	2 300
Total	208 690	209 768	70 567	9 006	74 603	76 695	31 311

Principe de calcul de la marge pour risque

Pour le calcul de la marge de risque, l'Institution utilise une méthode basée sur duration.

Principes généraux de calcul de la meilleure estimation

La meilleure estimation est égale à la somme des flux futurs probables générés par les engagements de l'assureur au 31 décembre de l'année de référence actualisés à la courbe des taux réglementaire.

Dans les flux de trésorerie, on distingue :

- les flux entrants :
 - les primes futures,
 - les commissions de réassurance.
- les flux sortants :
 - Les prestations : les règlements de sinistres,
 - Les participations aux excédents
 - La revalorisation
 - Les frais

De la même manière, pour les engagements cédés à des réassureurs, l'ensemble de flux probables entrants et sortants sont pris en compte en appliquant les différents traités et en tenant compte des aléas.

Le calcul de la meilleure estimation distingue :

- la « meilleure estimation de sinistres » correspond aux flux de trésorerie relatifs aux sinistres déjà survenus avant la date de référence. Elle comprend :
 - la projection des prestations issues des sinistres déjà survenus à la date de référence (31 décembre 2016)
 - La projection des tous les frais s'y rattachant
 - La part des provisions pour participation aux excédents qui revient aux assurés
 - La revalorisation
- la « meilleure estimation de primes » correspond aux résultats techniques projetés en fin de l'exercice suivant.

La courbe de taux sans risque utilisée est la courbe EURO publiée par l'ACPR au 31 décembre 2016, sans l'ajustement de volatilité.

Autres éléments remarquables

Revalorisation des rentes

Depuis 2008, le taux de revalorisation des rentes est soumis à l'approbation annuelle du Conseil d'Administration qui décide du taux de revalorisation en fonction des résultats de l'Institution.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat, chaque rente est maintenue au niveau atteint lors de ladite résiliation et ne fait plus l'objet de revalorisation dans le futur.

L'engagement relatif à ces revalorisations futures est intégré aux provisions des garanties concernées.

Comptes de participation aux excédents

Certains contrats de l'Institution, sont assortis de participations aux excédents. On parle alors de compte de participation aux excédents matérialisé par :

- des provisions d'égalisation (PEG) destinées à compenser d'éventuels déficits futurs et lisser les fluctuations de sinistralité.
- des réserves générales.

Ces provisions, sauf exception, sont la propriété des adhérents, selon les termes des contrats ; en cas de résiliation des contrats, ces provisions doivent par conséquent être transférées au nouvel assureur.

L'Institution est tenue de constituer lesdites provisions selon les termes contractuels de manière à pouvoir faire face à cet engagement.

Frais pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation

Les hypothèses de frais ont été estimées à partir des frais par destinations constatés dans les comptes 2016.

Réassurance prise en compte dans le calcul de la meilleure estimation

Les taux de cessions définis dans les traités ont été appliqués pour calculer les flux cédés à partir des flux de la meilleure estimation des provisions avant cessions.



Principes de calcul de la meilleure estimation pour les principales lignes d'activité (LDA)

Ligne d'activité 1 – frais de santé

1. Meilleure estimation de sinistre

La meilleure estimation des sinistres est égale la somme des provisions pour sinistres à payer (la méthodologie du calcul est la même que pour les provisions comptables, à l'actualisation près) et des comptes de participation aux excédents affectées au risque frais de santé.

Les frais pris en compte dans la meilleure estimation relative aux sinistres déjà survenus à la date d'inventaire sont projetés en appliquant le taux de frais issu des résultats comptables de l'exercice aux provisions Best Estimate.

2. Meilleure estimation de primes

La meilleure estimation de primes est calculée à partir :

- a. d'une hypothèse de cotisation estimée sur la base des contrats renouvelés au 31/12/2016,
- b. d'une hypothèse de charge de sinistre estimée égale à celle du dernier exercice (2016)
- c. d'hypothèses de frais estimés sur la base des frais par destination observés dans les comptes 2016
- d. de la prise en compte des clauses de participations aux excédents

Ligne d'activité 2 – Perte de revenus

1. Meilleure estimation de sinistres

La meilleure estimation de sinistres est calculée à partir des flux de prestations estimés par l'Institution.

Pour la partie de l'arrêt de travail classée dans cette ligne d'activité, cette estimation a été réalisée en tenant compte du profil de risque de l'Institution et non en appliquant les méthodes comptables.

Pour le reste des garanties affectées à cette ligne d'activité, la meilleure estimation des provisions est égale la somme des flux de prestations actualisés (la méthodologie du calcul est la même que pour les provisions comptables, à l'actualisation près) et des comptes de participation aux excédents le cas échéant.

Les frais pris en compte dans la meilleure estimation relative aux sinistres déjà survenus à la date d'inventaire sont projetés en appliquant le taux de frais issu des résultats comptables de l'exercice aux provisions Best Estimate.

2. Meilleure estimation de primes

La meilleure estimation de primes est calculée à partir :

- a. d'une hypothèse de cotisation estimée sur la base des contrats renouvelés au 31/12/2016,
- b. d'une hypothèse de charge de sinistre estimée égale à la moyenne observée sur les 5 derniers exercices
- c. d'hypothèses de frais estimés sur la base des frais par destination observés dans les comptes 2016
- d. de la prise en compte des clauses de participations aux excédents

- e. des revalorisations des rentes

Ligne d'activité 32 - *Autres contrats d'assurance vie (sans options ni garanties)*

1. *Meilleure estimation de sinistres*

La meilleure estimation de sinistres est calculée à partir des flux de prestations estimés par l'Institution.

Pour la partie de l'arrêt de travail classée dans cette ligne d'activité, cette estimation a été réalisée en tenant compte du profil de risque de l'Institution et non en appliquant les méthodes comptables.

Pour le reste des garanties affectées à cette ligne d'activité, la meilleure estimation des provisions est égale la somme des flux de prestations actualisés (la méthodologie du calcul est la même que pour les provisions comptables, à l'actualisation près) et des comptes de participation aux excédents le cas échéant.

Les frais pris en compte dans la meilleure estimation relative aux sinistres déjà survenus à la date d'inventaire sont projetés en appliquant le taux de frais issu des résultats comptables de l'exercice aux provisions Best Estimate.

2. *Meilleure estimation de primes*

La meilleure estimation de primes est calculée à partir

- a. d'une hypothèse de cotisation estimée sur la base des contrats renouvelés au 31/12/2016,
- b. d'une hypothèse de charge de sinistre estimée égale à la moyenne observée sur les 5 derniers exercices
- c. d'hypothèses de frais estimés sur la base des frais par destination observés dans les comptes 2016
- d. de la prise en compte des clauses de participations aux excédents
- e. des revalorisations des rentes

Ligne d'activité 33 - *Rentes issues de contrats non vie relatives à des contrats d'assurance santé*

1. *Meilleure estimation de sinistres*

La meilleure estimation de sinistres est calculée à partir des flux de prestations estimés par l'Institution.

Pour la partie de l'arrêt de travail classée dans cette ligne d'activité, cette estimation a été réalisée en tenant compte du profil de risque de l'Institution et non en appliquant les méthodes comptables.

Pour le reste des garanties affectées à cette ligne d'activité, la meilleure estimation des provisions est égale la somme des flux de prestations actualisés (la méthodologie du calcul est la même que pour les provisions comptables, à l'actualisation près) et des comptes de participation aux excédents le cas échéant.

Les frais pris en compte dans la meilleure estimation relative aux sinistres déjà survenus à la date d'inventaire sont projetés en appliquant le taux de frais issu des résultats comptables de l'exercice aux provisions Best Estimate



2. Meilleure estimation de primes

La meilleure estimation de primes est calculée à partir :

- a. d'une hypothèse de cotisation estimée sur la base des contrats renouvelés au 31/12/2016,
- b. d'une hypothèse de charge de sinistre estimée égale à la moyenne observée sur les 4 derniers exercices
- c. d'hypothèses de frais estimés sur la base des frais par destination observés dans les comptes 2016
- d. de la prise en compte des clauses de participations aux excédents
- e. des revalorisations des rentes

D.3 Autres passifs

Dépôts

Une partie des provisions cédées au principal réassureur est déposée en espèces auprès de l'Institution. Au 31/12/2016, le montant des dépôts s'établit à 47 352 K € en baisse de 7 % sous l'effet :

- des baisses conjuguées de la quote-part cédée et des provisions des survenances concernées,
- de l'utilisation des réserves pour compenser le déficit de certains contrats.

Autres dettes

Les « Autres dettes » sont essentiellement constituées des dettes vis-à-vis des réassureurs, majoritairement la part cédée du 4ème trimestre de cotisations.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Les actifs non cotés, au portefeuille d'IPECA PRÉVOYANCE, font l'objet d'une valorisation alternative :

- Les parts d'une société civile immobilière viticole (SCIV) valorisées sur la base du bilan au 31/12/2015 et du taux de détention de l'Institution (20,6 %)
- Les parts d'une société par actions simplifiées (SAS) valorisées sur la base du goodwill de l'entreprise au 31/12/2015 et du taux de détention de l'IPECA PRÉVOYANCE (3,63 %)
- Les parts d'une société civile (SC - propriétaire des locaux d'exploitation de l'Institution) valorisées sur la base d'une expertise immobilière du 11/10/2016 et du taux de détention de l'IPECA PRÉVOYANCE (99,88 %).
- Les parts de bon à moyen terme négociable (BMTN) valorisées par le détenteur.

D.5 Autres informations

05 E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Les fonds propres prudentiels inscrits au bilan Solvabilité 2, à savoir 182 796 K€ sont totalement classés en niveau 1 (la partie jugée la plus solide des fonds propres) et éligibles en tant que couverture du minimum de capital requis (MCR dans ce qui suit) et du capital de solvabilité requis (SCR dans ce qui suit).

La réserve de réconciliation, qui permet de réconcilier les fonds propres comptables après affectation des résultats de l'année avec les fonds propres prudentiels, se justifie de la manière suivante :

- Passage de la valeur comptable à la valeur de marché des actifs financiers
- Passage des provisions techniques comptables aux provisions techniques prudentielles égales à la meilleure estimation des provisions plus la marge de risque.

Le tableau ci-dessous présente le détail de la réconciliation entre les fonds propres comptables et Solvabilité 2 et leur évolution entre 2015 et 2016 :

En K€	Commentaires	2015	2016	
Fonds initial	Fonds d'établissement d'IPECA Prévoyance	915	915	-
Réserve de réconciliation vision comptes sociaux	L'ensemble des Fonds propres (hors fonds d'établissement) et résultats du 31/12/2016 d'IPECA prévoyance provenant de l'accumulation des résultats antérieurs	181 652	184 245	1,4%
Fonds propres comptes sociaux		182 567	185 160	1,4%
Impact des retraitements dû au passage comptes sociaux -S2 sur la réserve de réconciliation	Impact des retraitements du passage de la norme S1 à la norme S2: passage des actifs à la valeur de marché, du calcul des Best Estimate et du calcul de l'impôt différé	-2 625	-2 364	-9,9%
Fonds propre S2		179 942	182 796	1,6%

Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres S2

Le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels s'explique par les éléments suivants :

1. Plus-values latentes (+7 880 K€)
2. Passage des provisions comptables cédées aux provisions prudentielles cédées aux réassureurs (- 5 503 K€)
3. Passage des provisions comptables brutes aux provisions prudentielles brutes (-5 944 K€)



Variation des fonds propres comptes sociaux 2015 et 2016

Entre 2015 et 2016 les fonds propres comptables augmentent du résultat comptable net de 2 591 K€.

Les fonds propres Solvabilité 2 augmentent :

- du fait de l'augmentation des fonds propres comptables
- de la variation de la réserve de réconciliation

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)

IPECA PRÉVOYANCE utilise la formule standard.

Au 31/12/2016, les fonds propres exigibles, le Capital de solvabilité requis (SCR) et le Minimum de capital requis (MCR) s'établissent à :

Montants en K€	2015	2016
Fonds propres éligibles	179 942	182 796
SCR	46 968	50 415
Ratio de couverture du SCR	383%	363%
MCR	15 701	15 852
Ratio de couverture du MCR	1146%	1153%

On constate que le ratio de couverture sur SCR baisse de 20 points entre 2015 et 2016. Ce ratio de 363 % reste supérieur au ratio « plancher » fixé par le Conseil d'administration à 300 %.

Détail par risques du SCR 2016

Montants en K€		SCR					
		50 415					
Montants en K€		Risque opérationnel					
		6 479					
Montants en K€		BSCR					
		brut	net				
		53 455	43 935				
brut	net	brut	net	brut	net	brut	net
Risque de marché		Risque de souscription santé		Risque de contrepartie		Risque de souscription vie	
29 433	28 502	22 020	19 644	17 286	11 229	9 906	1 772

Sont indiquées les valeurs du SCR de base et des SCR par risque :

- brut : avant amortissement par les réserves (ou comptes de participation aux excédents) et les provisions des revalorisations

- net : après amortissement par les réserves et les provisions des revalorisations. C'est le SCR net qui constitue le SCR définitif

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

IPECA PRÉVOYANCE n'a pas recours au sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

IPECA PRÉVOYANCE n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les stress-test menés à l'occasion des derniers exercices ORSA ont démontré que l'Institution est à même de faire face à des événements même très lourds.

E.6 Autres informations

